**Convocation**

**Conférence de presse à l’Assemblée nationale le 20 septembre 2023**

**Le gouvernement Legault doit renoncer à maintenir les clauses discriminatoires de la loi de la RRQ**

Québec, 18 septembre 2023 — La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) organise ce mercredi une conférence de presse à Québec en compagnie de la députée Linda Caron de La Pinière (PLQ), porte-parole de l’opposition officielle en matière d’aîné·es et de proches aidant·es, et en matière de soins à domicile, ainsi que d’autres organisations de défense des droits de personnes vulnérables.

Cette conférence de presse vise à inciter le gouvernement à ne pas aller en appel de la décision qui a été rendue par le Tribunal administratif du Québec qui juge discriminatoires deux articles de la loi de la RRQ à l’égard de 28 000 personnes âgées en situation d’invalidité. Par ailleurs, la COPHAN et ses alliés souhaitent que le gouvernement effectue les modifications requises à la loi de la RRQ afin de mettre fin à cette situation inéquitable.

On rappelle que la loi de la RRQ plonge des dizaines de milliers de personnes dans une précarité financière inacceptable dans une société qui se dit pourtant soucieuse de ses personnes âgées.

**Citations**

*Je suis moi-même victime de ce système inéquitable et je peux vous assurer que cela a des conséquences tangibles sur ma qualité de vie. Monsieur Legault, démontrez votre empathie à l’égard des personnes âgées en situation d’invalidité en renonçant à aller en appel.*

— Paul Lupien, président du C. A. de la COPHAN

*Jamais je n'aurais cru avoir à retourner sur le marché du travail à 65 ans.  En contestant la décision du Tribunal administratif du Québec, il ne me laisse plus d’espoir et de choix. Je devrai continuer aussi longtemps que possible.*

— Linda Gauthier, conseillère principale et co-fondatrice du RAPLIQ

*Mon mari a subi une baisse de près de 50 % de son régime de retraite parce qu’il a été victime d’un accident vasculaire cérébral (AVC) à 50 ans alors qu’il n’a pas pu cotiser au RRQ pendant 15 ans parce qu’il était trop diminué pour travailler. Les clauses discriminatoires de la loi de la RRQ font subir des torts irréparables aux gens qui souffrent de cette discrimination.*

— Danielle Drolet, les Invalides au front

Où : Foyer de l’Assemblée nationale du Québec

Quand : Mercredi 20 septembre 2023 à 11 h 30

Qui : La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN);

Linda Caron, députée de La Pinière (PLQ), porte-parole de l’opposition officielle en matière d’aîné·es et les proches aidant·es, et en matière de soins à domicile;

Les Invalides au front et plusieurs autres organisations.

Quoi : Conférence de presse

Pourquoi : Inciter le gouvernement à ne pas aller en appel de la décision qui a été rendue par le Tribunal administratif du Québec qui juge discriminatoires deux articles de la loi de la RRQ à l’égard de 28 000 personnes âgées en situation d’invalidité.

Un breffage technique se tiendra avant la conférence de presse et des entrevues individuelles sont possibles après celle-ci.

*La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) est un regroupement québécois d’action communautaire autonome de défense collective des droits. Elle a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d’assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille.*

- 30 -

Renseignements :

Stéphane Lacroix, responsable des communications de la COPHAN  
Portable : 514 609-5101  
Stephane@LacroixRP.com